

DEPARTEMENT DE
LA GIRONDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX
CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 4 décembre 2023

Objet

**Répartition
subventions CMF 2023**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 28 novembre 2023 s'est réuni à 18 Heures sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Etaient présents :

**Alexandre BOURIGAULT - Nathalie LACUEY - Jean Claude GALAN -
Andrée COLLIN - Martine CHEVAUCHERIE - Hélène BARBOT - Jean-
Michel MEYRE - Régis DESCLAUX DE LESCAR - Hervé DROILLARD -
Nadine GRENOUILLEAU - Nathalie BIJOUX - Nicole BONNAL -
Christophe BAGILET - Vincent BUNEL - Olivier SAILHAN - Josette
DURLIN - Ahmed ASFOR - Justine ADENIS - Cédric JUIF - Monique
FRENEL - Nicolas CALT - Séverine CASTAGNET - Alexandre LEDOUX
- Patrick DANDY**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Pascal CAVALIERE à Nathalie LACUEY - Didier IGLESIAS à Jean
Claude GALAN - Fatima SABI à Vincent BUNEL - Céline PROUHET
à Andrée COLLIN - Muriel SOLA à Martine CHEVAUCHERIE - Kamel
MEHERZI à Alexandre BOURIGAULT - Catherine ARNOLD à
Séverine CASTAGNET**

Absent excusé

Jonathan SINSOU

Mme Monique FRENEL a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal que, dans la délibération du 26 novembre 2018, il a approuvé la convention fixant le cadre des critères de versement des subventions aux sections sportives du CMF.

Conformément à l'article n°6 stipulant que le conseil Municipal est dans l'obligation de voter la répartition des aides par section lors du dernier trimestre de chaque année, il est proposé aux

membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la répartition définitive des aides aux sections sportives du CMF pour l'année 2023 selon les éléments suivants :

SECTIONS	MONTANT REEL des SUBVENTIONS 2023
AIKIDO	2 293
ATHLETISME	8 636
BADMINTON	2 849
BOXE ANGLAISE	7 093
CYCLOTOURISME	2 463
FOOTBALL	29 234
FORCE ATHLETIQUE	7 955
FULL CONTACT	9 084
GYMNASTIQUE	2 668
HANDBALL	91 341
JUDO	20 716
JU JUTSU	2 562
PETANQUE	0
RUGBY	67 301
TENNIS	8 208
VOLLEY	28 097
BUREAU	44 000
MONTANT TOTAL	334 500€

La somme totale des aides exceptionnelles sera donc pour l'année 2023 de 7 500,00 €.

- 5 000,00€ 40 ans CMF Handball
- 2 500,00€ animations de territoire

Le montant des aides Bourses Sports versé pour l'année 2023 est de 12 020,00€

La subvention totale versée au CMF pour l'année 2023 est de 354 020€

Vu le code Général des collectivités Territoriales et notamment l'article L 23 II-7,
Vu l'avis de la commission Sport Jeunesse Citoyenneté, Politique de la Ville et Démocratie Participative réunie le 22 novembre 2024,

Le Conseil municipal, après délibéré,

APPROUVE la répartition des aides aux sections sportives du Club Municipal Floirac,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser les montants sous réserve des justificatifs énoncés dans la convention cadre,

DIT que les montants sont inscrits au chapitre 65, à l'article 6574.

Nombre de votants : 32
Suffrages exprimés : 29
Pour : 29
Contre :
Abstention : 3 (Mmes CASTAGNET,
ARNOLD, M. CALT)

POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 5 décembre 2023

Le Maire,
Jean-Jacques PUYOBRAU



Signé